

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [naomi-cloutier-csdessommets-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d7008bb0f601cce4de0c9b91>

Date d'obtention : 2025-10-30 14:20:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto commence par rencontrer la personne qui rapporte l'événement pour la rassurer et bien comprendre la situation. Je remplis d'abord une grille d'évaluation avec elle, puis j'en complète une autre avec la victime pour la soutenir, la rassurer et recueillir sa version des faits. Ensuite, je rencontre les autres témoins individuellement afin de vérifier les faits et remplir une grille pour chacun. Tout au long du processus, je leur rappelle de garder l'incident confidentiel. Si la situation semble malveillante ou criminelle, je confisque le cellulaire et je contacte la police sans compléter la grille avec l'instigateur. Si le geste semble impulsif, je complète la grille avec le jeune, je confisque quand même le cellulaire, puis je contacte la police pour qu'elle termine l'intervention et remette les appareils.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Mise en situation 1 :

- Si les jeunes s'opposent à l'intervention, je contacte la police pour qu'ils fassent l'intervention.
- Si les jeunes collaborent, je suis le protocole Sexto, je confisque quand même les cellulaires et j'appelle la police ensuite pour qu'ils terminent l'intervention et remettent les appareils.

Mise en situation 2 :

- Même si l'image n'est pas de la pornographie juvénile (ex. : photo en maillot) je fais quand même le protocole Sexto pour corroborer les informations, mais au lieu d'appeler la police, je traite la situation selon la politique de l'école vs ce n'est pas de la pornographie juvénile.
- Si un/une jeune veut absolument me montrer la photo, je dois refuser de la regarder.
- Si je rencontre la victime et les témoins que je détermine que l'instigateur est externe à l'école, je confisque le cellulaire de la victime et j'appelle la police pour qu'ils poursuivent l'intervention avec la victime et l'instigateur
- Si la police m'informe qu'un élève de l'école est impliqué dans une situation de Sexto. Je leur rappelle que l'école n'est pas mandataire du service de police et que c'est à eux de faire l'intervention.

Mise en situation 3 :

- Si un parent m'informe d'une situation de sexto, je lui recommande d'aller directement au service de police.
- Si une victime me partage une situation de sexto qui semble être malveillante, je rencontre les témoins pour corroborer l'information.
- Lors d'une situation malveillante, je rencontre l'instigateur, mais je ne fait pas la grille avec lui, je lui confisque seulement son cellulaire et j'appelle la police pour qu'ils terminent l'intervention.
- Si un journaliste se présente à l'école pour poser des questions je refuse de répondre et je dirige le journaliste vers la personne responsable des communications de l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate, selon moi, est la rencontre avec la victime. C'est un moment très sensible où il faut rassurer le jeune, l'écouter sans jugement et surtout éviter qu'il se sente coupable de la situation. Il faut trouver les bons mots pour qu'il comprenne que ce n'est pas de sa faute, tout en expliquant calmement les prochaines étapes du processus (confidentialité, grille d'évaluation, possible implication de la police). Cette étape demande beaucoup de délicatesse, d'empathie et de clarté.